



335

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Édito 3 | **Votations du 7 mars** 4-6

Candidat-e-s à la candidature au Conseil d'État 7-9 | **50 ans du suffrage féminin** 10

Fenêtre du Château 11 | **Congrès du 23 janvier** 12-13

Histoire politique 14-15 | **Agenda** 16

« le degré de civilisation
auquel les diverses
sociétés humaines sont
parvenues a toujours été
proportionné au degré
d'indépendance dont
y ont joui les femmes »

**Flora Tristan
(1803-1844)**

*Le Parti socialiste
neuchâtelois (PSN)
s'engage dans
les débats importants
et aide à trouver
des solutions innovantes,
sociales et respec-
tueuses de l'être humain
et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles
idées et participe
à construire l'avenir.*

Impressum

Responsable
Margaux Studer

Graphisme et illustration
Nathan Jucker

Relecture
Johanne Lebel Calame

Impression
H. Messeiller SA
Neuchâtel

Parution
6 fois par an

Abonnement annuel
30 francs

*Abonnement
de soutien*
50 francs

CCP 20-3004-7

PSN
*Parti socialiste
neuchâtelois*
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

Téléphone
032 721 11 80

Courriel
secretariat@psn.ch

Internet
www.psn.ch

Au rendez-vous de la solidarité



Florence Nater
présidente du Parti socialiste
neuchâtelois

Chères et chers camarades, 2021. Une année qui incarne l'espoir d'un retour à une vie presque normale grâce au vaccin contre la Covid-19. Une année qui veut chasser rapidement de nos mémoires ce que 2020 nous aura conduits à vivre. Cette volonté de «tourner la page» est bien humaine. Pourtant, nous pouvons craindre que l'élan à vouloir retrouver la vie d'avant nous empêche de repenser fondamentalement les conditions de notre vivre-ensemble.

Si la société d'aujourd'hui ne semble pas encore prête à de véritables changements, nous savons que pour bon nombre de citoyennes et citoyens, la vie au lendemain de la pandémie sera différente. Et plus difficile. Pour les plus vulnérables d'entre nous. Mais aussi pour celles et ceux

qui auront perdu leur emploi, qui auront dû abandonner leur activité d'indépendant ou qui ne trouveront pas de débouché professionnel à l'issue de leur formation.

C'est pourquoi nous devons être au rendez-vous de la solidarité. Une solidarité que pourraient mettre à mal les voix qui ne manqueront pas de vouloir réduire la voilure de l'État social sous prétexte de relance économique. Pourtant, c'est bien aujourd'hui et demain que nous avons et aurons besoin d'un filet social consolidé et renforcé. Soutenir les personnes en difficulté, c'est autre chose que de l'assistance ou de la charité. C'est le socle de la solidarité. La base de la participation de chacune et chacun à la vie de la communauté. Et un pilier d'une économie saine. À cet égard, merci à Hugo Fasel, tout juste retraité de la direction de Caritas Suisse, qui a récemment dit: «Donner un franc à une personne pauvre, c'est le meilleur programme conjoncturel que l'on puisse imaginer pour l'économie.»

Répondre de façon solidaire aux défis qui attendent notre collectivité implique de nous engager avec conviction pour conserver une double majorité de gauche au printemps. Et pour y parvenir, nous devons dépasser nos rivalités roses-rouges-vertes.

Tout comme nous devons – et cela constitue un vœu plus personnel au moment de signer mon dernier édito en tant que présidente du PSN – faire preuve de solidarité et d'unité au sein même de notre famille politique. Les temps et les espaces ne manquent pas pour débattre, pour partager nos désaccords voire critiquer les actions de nos élu-e-s. Utilisons notre démocratie interne pour construire et rectifier les contours de notre engagement.

Parce que les enjeux méritent un PSN fort, uni et déterminé.



La xénophobie n'est pas un féminisme. Non à l'initiative antiburqa

L'initiative antiburqa est un leurre. Jetée aux Suisses par les agitateurs populistes conservateurs, elle rejoint le projet néolibéral d'accroissement des inégalités. Cette initiative est une mouche qui nous prend pour des truites, un lapin artificiel qui nous prend pour des lévriers. L'accepter, c'est soutenir directement l'islamophobie en pensant résoudre un problème qui n'existe pas.

Les forces attachées à l'égalité entre humains devraient renoncer sereinement à gober cette farce! Engageons-nous pour la diversité, contre la discrimination, contre les violences faites aux femmes, ces idées qui traversent les programmes et les actions socialistes et qui ont pris une force sensationnelle depuis les manifestations du 14 juin 2019. Et refusons fermement, en cette année anniversaire du suffrage féminin, de soutenir une initiative xénophobe sous prétexte de défendre l'égalité.

Il faut en effet faire un effort de sélection cognitive remarquable pour voir dans cette initiative une intention humaniste. Lorsqu'une entreprise vend de l'eau en bouteilles aux peuples dont elle empoisonne les cours d'eau, nous ne la félicitons pas. Je rejette tout aussi décidément cette manœuvre: ses auteurs prétendent interdire un comportement qui n'existe pas, tout en défendant le système patriarcal à longueur d'année. Le nombre de femmes portant une burqa – vêtement aussi proche du «voile» que la soutane l'est du crucifix en chaînette – en Suisse ne représente pas une «minorité», mais une anecdote.

Accepter l'initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» n'a aucun sens dans le cadre de la lutte contre les inégalités et la violence masculine. Personne ne porte de burqa en Suisse. Par abstraction, en admettant que cela arrive, l'interdiction envisagée deviendrait une assignation à résidence des personnes concernées. Une injonction en remplacerait une autre. Et renforcerait le système patriarcal, permettant aux personnes en situation de pouvoir de varier les plaisirs dans la contrainte. Cela n'a pas une seconde l'allure d'une libération.

J'assume volontiers de voter contre une initiative qui prétend lutter contre les violences faites aux femmes lorsqu'elle est premièrement sans effet et deuxièmement vendue par un groupe qui défend leur oppression.

Considérons donc qu'il n'y a aucun soutien possible de la part des forces engagées pour l'égalité à un projet de société xénophobe, égoïste et à une politique d'accroissement des inégalités entre les possédants et les exploité-e-s. Que parmi l'ensemble des funestes idées de la doctrine néolibérale, servie par les porte-flingues UDC – dont le cahier des tâches est de faire voter les pauvres pour leur propre exploitation, en leur inventant des adversaires factices – s'en trouve une qui peut être interprétée, en se tordant le raisonnement, comme une libération des femmes n'y change rien.

S'il est audible que des militant-e-s envisagent de soutenir l'initiative contre la burqa en arguant qu'elle promeut l'interdiction d'une oppression visible et catastrophique des femmes contraintes de la porter, il me semble nécessaire de leur demander d'y réfléchir à deux fois. Leur vote n'améliorerait le sort de personne et serait compté comme une manifestation de soutien à la xénophobie sans scrupules des auteurs du texte; il serait bien plus utile s'il disait résolument, féministement, égalitairement non! Que les agités nous taxent de soutien aux terroristes en sortant l'appareil à sophismes, nous les affronterons.



Grégory Jaquet
député au Grand Conseil

Loi fédérale sur les services d'identification électronique (e-ID): NON à la privatisation des documents d'identité numérique !

Constatant qu'il n'existe pas d'identité officielle de la population suisse sur Internet ni aucune règle sur les multiples identités numériques, privées (profil auprès des CFF ou de La Poste), mais aussi publiques (Guichet unique neuchâtelois), le Parlement fédéral a légiféré pour créer une identité officielle numérique utilisable dans toute la Suisse.

Il faut s'imaginer cette identité comme étant un passeport ou une carte d'identité pour les interactions numériques. C'est plutôt une bonne idée, pour autant que celles et ceux qui ont de la peine à utiliser ce moyen, par exemple les aîné-e-s, ne soient pas obligé-e-s d'y recourir. Plutôt que de devoir systématiquement créer un profil aux conditions de vérification variables (sur Internet, code reçu par courrier...) et conserver dix mots de passe différents, chacun aurait son identité numérique officielle, utilisable simplement et détenue de façon centralisée.

Mais alors pourquoi un référendum, soutenu par notre parti? Pour la simple et (très) bonne raison que le législateur a voulu «séparer» les tâches d'administration et d'établissement de cette nouvelle identité entre la Confédération et le secteur privé: la Confédération se bornera à transmettre les données à un organisme privé, qui les traitera seul. À titre d'exemple, le consortium Swiss ID, qui semble bien positionné pour assurer la gestion des identités numériques, réunit les CFF, La Poste, Swisscom, SIX, les grandes banques et les compagnies d'assurances. Votre banque fera partie de l'entité qui traite et gère l'identité numérique, alors même que cette identité pourrait révéler que vous avez des difficultés de paiement.

Ce qui est proposé reviendrait, pour un passeport traditionnel, à mettre en place une organisation où l'État civil ou la Police des habitants transmettrait les données d'identité à l'UBS ou à Assura et où ces sociétés émettraient les passeports et gèreraient le système. Dans une telle situation, on ne pourrait pas exclure que sa banque identifie celui qui utilise son passeport pour aller fréquemment au casino, avec

des conséquences faciles à imaginer. Or avec l'e-ID, c'est encore pire: il n'y a pas de registre centralisé de l'utilisation des passeports papier, alors que ce serait le cas pour l'e-ID. Les risques d'abus de la part du secteur privé sont ainsi considérables. Si le très attendu dossier électronique du patient venait à être utilisé avec l'e-ID, les grandes compagnies d'assurances auraient potentiellement accès à toutes les données médicales des patients (ce serait interdit, mais il est quasi impossible de savoir comment l'accès centralisé sera contrôlé).

Établir l'identité, «physique» ou «numérique», fait partie des tâches régaliennes de l'État, au même titre que la sécurité publique, l'éducation ou les assurances sociales. Seul l'État, démocratiquement organisé, poursuit des objectifs d'intérêt public et de transparence que le secteur privé ne garantit pas. Il est donc fondamental de s'opposer à ce qu'il convient d'appeler par son nom: une tentative de privatisation d'un service public essentiel. Une opposition d'autant plus nécessaire que la population suisse désire massivement utiliser l'e-ID (87 %). Plusieurs cantons l'ont bien vu, huit d'entre eux sont même entrés en campagne contre l'e-ID. Il est indispensable que ce soit la Confédération ou les cantons qui gèrent un système certes porteur d'opportunités, mais aussi de risques insurmontables si le secteur privé s'en empare à des fins mercantiles.



Baptiste Hurni
conseiller national



Le libre-échange avec l'Indonésie, un objet important pour les 99 % et l'environnement

Les accords de libre-échange se multiplient. La Suisse en a déjà signé 31 avec 41 partenaires étatiques. En contournant des blocages, ces accords font avancer la marchandisation globalisée des biens, des marchandises et du vivant. Les élites économiques, aux marges de manœuvre accrues, vantent un pays « économiquement attractif » aux yeux du reste du monde. L'argument de la concurrence est avancé lorsqu'une mesure est impopulaire. Avec l'Indonésie, il s'agit bien de permettre aux plus riches de polluer et d'accéder à de la main-d'œuvre extrêmement bon marché, avec très peu de restrictions.

Certaines organisations, telles que Public Eye et la FRC, considèrent cet accord de 58 pages moins inacceptable que d'autres. Voici ce qui nous pousse à le refuser.

La déforestation

L'impact écologique et humain, immense, représenterait une position politique de la Suisse. Il s'agit de profiter d'un pays du Sud global pour y produire à moindre coût économique des sources de richesses pour notre pays. L'huile de palme est produite au prix d'une déforestation à grande échelle. Cela menace la faune et la flore, la déforestation serait responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Malgré la baisse des quantités importées d'Indonésie et les exigences de durabilité fixées, l'huile de palme reste un exemple de commerce indésirable, porteur d'une déforestation néfaste.

Contre les 99 %

L'accord se veut un « échange de bons procédés » : les entreprises pharmaceutiques suisses se développeraient là-bas, l'Indonésie exporterait plus d'huile de palme ici, à moindre coût. Or cette production se fait sur le dos des personnes vivant sur les terres réquisitionnées, qui sont soit chassées des lieux, soit recrutées pour travailler dans des conditions sociales désastreuses. Ce serait pour la Suisse une énième maximisation des profits dans un tiers pays et confirmerait l'Indonésie dans la longue liste des inégalités accrues entre le Nord et le Sud global.

Parallèlement, l'avenir des paysan-ne-s suisses serait encore plus difficile et précaire. C'est pourquoi le syndicat paysan Uniterre s'est fortement prononcé contre l'accord. Quel poids garderaient nos huiles locales face à l'huile de palme importée ?

Propriété intellectuelle

La Suisse imposerait à l'Indonésie la protection de la propriété intellectuelle, au profit des entreprises pharmaceutiques. Le résultat pour les Indonésien-ne-s ? Des médicaments plus chers, un accès aux semences limité, un système bancaire affaibli.

Des valeurs à réaffirmer

Après le refus par les cantons de l'initiative Pour des multinationales responsables, le peuple a l'occasion de réaffirmer son attachement aux valeurs éthiques. Nous ne voulons pas d'un accord qui aide à importer des produits indésirables et breveter le vivant. Nous avons une grande estime pour le peuple indonésien, pas pour son gouvernement. La charia est en vigueur ; Aceh punit de jusqu'à 100 coups de bâton les relations extraconjugales et interdit les relations homosexuelles ; la peine de mort existe, la corruption et la violence sont omniprésentes. Pourquoi conclure en 2021 un accord commercial avec un partenaire qui ne respecte pas les droits humains ? Cela nie l'importance des bonnes pratiques commerciales, pourtant la seule voie à suivre. La Suisse se ridiculiserait, se montrerait une fois de plus, en l'absence de sanctions et de réglementations, au service des grandes puissances économiques. Un NON permettra de conserver un peu de crédibilité aux yeux du monde.



Pauline Schneider
vice-présidente
des Jeunes socialistes suisses

Laurent Kurth

Ces dernières années, Neuchâtel a retrouvé le chemin de la prospérité et de la confiance. L'État a assaini ses finances et poursuivi sa modernisation. L'investissement a été relancé, les mécanismes de solidarité renforcés. Intégration et prévention ont guidé les politiques, sociale, sanitaire, de l'emploi, du logement et de la formation. Nos institutions ont résisté à plusieurs crises. Elles ont été réformées et le canton forme un espace unifié.

Après les départs annoncés de Monika et Jean-Nat, l'expérience acquise avec eux sera utile au fonctionnement de nos institutions et – je l'espère – au maintien d'une majorité de progrès inspirée de nos idéaux au Conseil d'État.

Je souhaite ainsi avec enthousiasme poursuivre mon engagement en faveur :

- d'un canton prospère et solidaire,
- de notre tradition d'ouverture,
- de la modernisation de l'État et de la consolidation de ses rôles essentiels

et pour une société qui :

- favorise l'intégration et la participation de chacun-e,
- entreprend dans le respect des générations actuelles et futures,
- réalise l'égalité entre femmes et hommes,
- relève les défis du numérique
- et valorise davantage le rôle et la créativité des acteurs culturels.



Florence Nater

Les deux dernières législatures ont permis à notre canton de sortir de l'ornière. C'était avant la pandémie et ses conséquences difficilement mesurables.

Les enjeux sont importants. Au risque d'épuiser les ressources de notre planète, les pressions pour repartir comme avant sont fortes. Tout comme celles qui cherchent à réduire les dépenses de l'État au mépris de la solidarité.

S'engager pour faire face à la crise actuelle est nécessaire, mais insuffisant pour incarner le projet de société de demain. Et si les crises climatique et pandémique constituaient aussi des opportunités ?

L'opportunité d'améliorer les conditions-cadres des services essentiels à la vie, à la cohésion et à l'épanouissement d'une communauté, en particulier dans la santé, le soutien à l'autre et la culture.

L'opportunité d'engager une relance ciblée sur la transition écologique en investissant pour un véritable réseau de transports publics accessibles.

L'opportunité de renforcer les mesures en faveur de l'égalité des droits et des chances pour que chacun-e puisse contribuer au changement.

Avec vous, je me sens prête à m'engager pour ces buts. Dans l'intérêt collectif. En ne laissant personne au bord du chemin.



Frédéric Mairy

Naissance en 1973 à Fleurier de parents belges. Enfance au Val-de-Travers, études à Neuchâtel et Strasbourg.

En couple. Trois enfants. Habitant Couvet. Attaché à la région, quittée encore pour travailler deux ans à Paris et mieux la retrouver.

Engagé au PSN depuis 2004, élu dès que les étrangers ont pu l'être. Double national désormais. Président de l'Association des communes neuchâteloises depuis 2016.

Pratiquant la course à pied, le tennis et la randonnée. Lecteur compulsif. Un peu écrivain. Aimant être aux fourneaux. Actif et contemplatif.

Jadis journaliste, chargé de communication, directeur adjoint d'un théâtre. Depuis 2013, conseiller communal à Val-de-Travers, un poste à plein et heureux temps. Réélu tout récemment. Pourquoi changer ?

Parce que, sur fond d'urgence climatique et de crise économique et sociale, les défis sont complexes et les relever me fascine. Parce que je souhaite mettre mes compétences au service de la collectivité à une plus large échelle. Parce que notre canton doit, plus que jamais, se penser ouvert, solidaire, poétique, paritaire, inventif, respectueux de la terre, créateur de richesses qui ne soient pas seulement matérielles.

Je m'engage à y travailler.



50 ans du droit de vote des femmes : un pas vers l'égalité

Les cinquante ans du suffrage féminin au niveau national, voilà ce que nous fêtons le 7 février. Il aura fallu attendre le début des années 1970, alors que les femmes s'engageaient et se mobilisaient dans les mouvements de gauche depuis la fin du 19^e siècle.

En 1918, Rosa Bloch-Bollag, présidente de la commission de l'agitation des femmes du PSS et seule femme du Comité d'Oltén, fit intégrer la revendication du droit de vote des femmes à l'appel à la Grève générale. Même si ce ne fut pas la revendication la plus soutenue à l'époque, cela a toutefois permis de déclencher un débat politique sur les droits des femmes. Plusieurs propositions ont ensuite été faites au Parlement fédéral, mais il a fallu attendre 1959 pour que des femmes suisses puissent s'aventurer dans un bureau de vote. C'était en Valais, à Unterbäch, où le Conseil municipal avait décidé que les femmes de la commune devaient participer à la votation fédérale sur l'introduction d'un service obligatoire pour les femmes. Verdict du scrutin national ? 51,9 % de non.

Cette votation et surtout les débats qui l'accompagnèrent ont convaincu le Conseil fédéral de proposer un vote sur le suffrage féminin. Ainsi, en 1959, après un processus parlementaire quelque peu étonnant (les opposants ont accepté, pour ensuite encourager les citoyens à refuser), les deux tiers des hommes suisses qui ont voté ont dit non au suffrage féminin. Ils refusaient tout simplement aux femmes de faire entendre leur voix. De nombreux autres pays avaient pourtant introduit le suffrage féminin depuis le début du 20^e siècle.

Ce revers ne reflétait toutefois pas la volonté de tous les cantons, puisque à Neuchâtel tout comme dans le canton de Vaud, le suffrage féminin a été accepté en 1959. C'est ainsi que la socialiste Hélène Chollet-Dubied est devenue la première conseillère générale élue en Suisse, à Colombier. Ce fut ensuite au tour de Raymonde Schweizer d'être la première députée. Notre canton, pionnier, a rendu audible la voix des Neuchâteloises en 1960.

Il fallut attendre le vote positif des hommes suisses, le 7 février 1971, après plusieurs mobilisations – des femmes mais aussi des mouvements de jeunesse ou étudiants –, pour que les Suissesses aient enfin le droit de vote et d'éligibilité à l'échelon national. Une victoire pour la démocratie, les droits humains et surtout pour la moitié des personnes du pays. Enfin, notre voix pouvait être entendue !

Cinquante ans. Un constat s'impose : tous les droits ont été obtenus après de longs combats pour lesquels les Femmes* socialistes, le parti socialiste et les mouvements de gauche se sont ardemment engagés. Le combat pour une société plus féministe n'est pas encore arrivé à son terme, nous le savons. Ce jubilé est néanmoins l'occasion de rendre hommage à Rosa Bloch-Bollag, Emilie Liberherr, Hélène Chollet-Dubied, Raymonde Schweizer et encore à toutes les femmes qui se sont battues, chacune à son niveau, durant cette longue lutte.

En 2021, nous ne pouvons nous contenter des droits démocratiques existants en Suisse. Aujourd'hui encore, un tiers de la population n'a pas son mot à dire. Ceci alors que les personnes issues de la migration participent activement à la vie de notre pays. Même si à l'échelle de notre canton, les droits démocratiques sont les plus étendus de Suisse, il est temps de rouvrir à l'échelon national la problématique du droit de vote des étrangères et étrangers. Il est temps qu'elles et ils jouissent enfin des droits démocratiques fondamentaux !



Martine Docourt
co-présidente des Femmes*
socialistes suisses

La gauche doit s'intéresser à la conduite financière de l'État

Le sentiment domine souvent à gauche que les réformes fiscales nuisent à l'État et que la maîtrise des finances est synonyme de programmes d'austérité. Ces dernières années ont pourtant permis de construire un socle solide pour l'action de l'État et en faveur de la cohésion et de la prospérité de notre canton. Rapide survol.

En 2021, les familles monoparentales (et les couples mariés) profiteront d'un nouvel abaissement de plus de 22 % de l'impôt si elles ont un revenu imposable de 20 000 francs, de près de 11 % si elles déclarent un revenu de 40 000 fr. et de l'ordre de 3 % si elles sont imposées sur un revenu de 80 000 ou 120 000 fr. (réduction du taux de «splitting»).

Cette mesure met un point final à une réforme qui a revu l'ensemble du barème et relevé le seuil d'imposition de 5000 à 7500 fr., avec un effet de baisse marqué pour les revenus les plus faibles (moins 5 à 7 % entre 20 000 et 60 000 fr.), moindre pour les plus élevés (moins 3 à 4 % pour les revenus dépassant 100 000 fr.).

Une plus grande équité et une plus grande transparence (fin des régimes spéciaux) ont aussi été introduites dans l'imposition des sociétés, tout en maintenant des conditions favorables à l'emploi, singulièrement à l'emploi industriel (allègements en faveur de la recherche et développement).

Certains se sont naturellement inquiétés de voir ces réformes affaiblir l'État. Or une attention particulière a été portée à préserver les ressources des collectivités publiques, qui ont même été consolidées puisqu'une part repose désormais sur des bases moins volatiles. Environ 28 millions de francs par an ne sont par exemple plus tirés de l'impôt direct mais perçus auprès des propriétaires en fonction de la valeur de leurs immeubles de placement ; immeubles qui ne peuvent pas quitter le canton s'ils jugent la fiscalité trop lourde et dont la valeur ne varie pas en cas de crise.

Une réflexion identique a été conduite avec le «contrat-formation», qui prévoit notamment que près de 40 millions par an sont désormais prélevés sur la masse

salariale, relativement stable, plutôt que sur le bénéfice des entreprises, bien plus volatile. Un mécanisme de redistribution partielle introduit une forte incitation à créer des places d'apprentissage, favorisant une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail.

La révision de la fiscalité s'inscrit dans une réforme plus large du régime financier de l'État. La loi impose dorénavant non plus un maximum mais un minimum pour l'investissement que l'État doit engager dans la modernisation de ses infrastructures. Dans de nombreux domaines, des ressources croissantes ont été consacrées aux logiques de prévention. La solidité retrouvée des finances et les amortisseurs conjoncturels de plus de 200 millions de francs aussi introduits en 2019 ont grandement contribué à la confiance et à la capacité de réaction de l'État face à la crise que nous traversons.

Quant aux mécanismes de la péréquation financière, traduction par excellence de la solidarité qui prévaut dans le canton, ils ont été entièrement revus et font de Neuchâtel l'un des cantons du pays aux disparités les plus faibles.

Moderniser la fiscalité sans alimenter la compétition intercantonale, réformer la législation financière et la péréquation, voilà qui confirme la conduite des finances publiques comme un outil essentiel pour inspirer confiance dans les institutions, favoriser la prospérité, rassembler, protéger et offrir une perspective d'avenir à chacune et chacun.



Laurent Kurth
conseiller d'État

Congrès du 23 janvier

Chères et chers camarades,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochain

CONGRÈS CANTONAL, SAMEDI 23 JANVIER 2021 à 9 h 30

Ordre du jour

1. Allocution de la présidente du PSN, Florence Nater
2. Budget 2021 du PSN
3. Élection statutaire :
 - a. Remerciements à Florence Nater
 - b. Élection de la nouvelle ou du nouveau président-e du PSN
4. Élections cantonales :
 - a. Désignation des candidat-e-s au Grand Conseil
 - b. Désignation des candidat-e-s au Conseil d'État
5. Divers

Les candidatures pour le poste de président-e ainsi que pour les élections cantonales seront publiées sur le site psn.ch dans les jours qui précèdent le congrès.

Pour des raisons sanitaires, ce congrès se déroulera en ligne et pourra être visionné depuis notre site. Plus d'informations sur le déroulement technique et le logiciel de vote vous parviendront par courriel.

Au plaisir de vous voir et vous entendre à distance, nous vous adressons nos cordiaux messages.

Le secrétariat cantonal



Budget 2021

CHARGES

	2019	2020	2021
	COMPTES	BUDGET	BUDGET
Cotisations PSS	53 641,20	56 000,00	56 000,00
Salaires + charges sociales	179 888,38	170 000,00	170 000,00
Formation du personnel	477,85	500,00	500,00
Prévoyance	9 261,00	0,00	0
Locaux	17 120,85	15 000,00	15 000,00
Administration	31 473,70	35 000,00	35 000,00
Congrès en ligne			12 000,00
Propagande et communication			
Campagne du votation 1 ^{er} trimestre	1 839,10	3 000,00	3 000,00
Campagne du votation 2 ^e trimestre	3 836,30	3 000,00	3 000,00
Campagne de votation 3 ^e trimestre	0,00	3 000,00	3 000,00
Campagne de votation 4 ^e trimestre	0,00	3 000,00	3 000,00
Campagne de votation cantonale	0,00	10 000,00	10 000,00
Autre campagne	1 000,00	5 000,00	5 000,00
Élections communales	0,00	120 000,00	0,00
Élections cantonales	0,00	0,00	217 000,00
Élections fédérales	171 443,60	0,00	0,00
Frais "LE POINT"	16 474,10	17 000,00	17 000,00
Médias-communication	8 150,70	10 000,00	10 000,00
Subvention JSN	3 200,00	3 200,00	1 600,00
Attribution à la réserve FSN			9 234,00
Attribution réserve élections	0,00	60 000,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	497 806,78	513 700,00	570 334,00

RECETTES

	2019	2020	2021
	COMPTES	BUDGET	BUDGET
Cotisations ord. (adhérents sections)	105 841,00	110 000,00	110 000,00
Cotisations ord. années antérieures	671,00		
Cotisations des élus	255 633,00	210 000,00	205 000,00
Pertes sur cotisations élus	-1 382,00		
Contribution PSS	8 066,80	6 000,00	6 000,00
Subvention de l'État	96 000,00	96 000,00	84 000,00
Dons	1 000,00	800,00	800,00
Abonnements "LE POINT"	10 930,00	12 000,00	12 000,00
Refacturations à des tiers	2 266,78	80 000,00	5 000,00
Participation des sections aux Cantonales			50 000,00
Boissons secrétariat	120,45	200,00	200,00
Intérêts CCP et bancaires	16,25	30,00	30,00
Réserve FSN			9 234,00
Prélèv. réserve élections	20 000,00		80 000,00
TOTAL DES RECETTES	499 163,28	515 030,00	562 264,00
RÉSULTAT	1 356,50	1 330,00	-8 070,00



1941 : le premier socialiste élu au Conseil d'État

Alors que nous éliions en avril prochain un nouveau Conseil d'État qui succédera à un collègue gouvernemental comprenant trois socialistes et deux élus PLR, se souvient-on qu'il fallut attendre 93 ans depuis l'avènement de la République, en 1848, jusqu'à ce qu'un représentant de la gauche démocratique accède de haute lutte au gouvernement cantonal ? Cela se passait il y a 80 ans.

L'obstacle majeur à l'entrée d'un socialiste au Conseil d'État, malgré la force du parti (46,2 % des suffrages lors de l'élection du Conseil national en 1935), était le scrutin majoritaire, profitant à l'aveuglement idéologique du bloc bourgeois. Ainsi, Paul Graber (1875-1956) échoua cinq fois dans ses tentatives d'accéder à l'étage gouvernemental du Château ! À deux reprises, en 1927 et en 1931, des initiatives socialistes voulant instaurer l'élection du gouvernement au scrutin proportionnel furent rejetées en votation populaire¹.

Il ne fallut donc pas moins qu'une guerre mondiale et une scission dans le camp bourgeois pour que se rompe enfin la ligne de résistance à la participation des socialistes au gouvernement cantonal. Une fronde issue de la Ligue du Gothard, une « organisation hétérogène » fondée en 1940², qu'on qualifia, pour faire court, de mouvement de résistance de centre-droite, aboutit à la création d'une « Action neuchâteloise hors partis », devenue après diverses péripéties le « Ralliement neuchâtelois ». Celui-ci présenta aux élections cantonales de 1941 trois candidats au Conseil d'État : deux jeunes gens nouveaux venus en politique, Charles Frédéric Ducommun et Léo DuPasquier, accompagnés – ce qui fit sensation ! – par un vieux routier de la politique neuchâteloise, le socialiste chaud-fonnier Camille Brandt³.

Le manifeste du nouveau parti, publié dans la presse neuchâteloise le 4 novembre 1941, explique les raisons de ce choix :

« *Le but de la liste proposée par le RALLIEMENT NEUCHÂTELOIS est de faire prévaloir un renouvellement devenu nécessaire des forces gouvernementales dans notre canton. Ses promoteurs ont désiré en outre, au-dessus des anciennes divisions, faire représenter au Conseil d'État tous les éléments du pays. [...]* »

Suit une présentation des deux candidats du Ralliement : Charles Frédéric Ducommun, un employé de gare « issu d'une vieille souche neuchâteloise » qui « profitant des loisirs que lui laissait son service de nuit, a fait des études de droit et de sciences politiques aux universités de Zurich et de Lausanne jusqu'à la licence, qu'il a obtenue en 1935 »⁴, et Léo DuPasquier, un ingénieur venant lui aussi « d'une ancienne famille neuchâteloise » que son « souci de la chose publique uniquement » a poussé « à poser de lui-même sa candidature et à offrir ses services au poste de chef des travaux publics de notre canton » où sa compétence et son allant « trouveront leur juste place »⁵.

¹ Marc PERRENOUD, *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 3, Attinger, Hauterive, 1993, p. 75 ; Jean-Marc BARRELET, *Histoire du canton de Neuchâtel*, tome 3, Alphil, Neuchâtel, 2011, p. 100.

² Michel PERDRISAT, *Le directoire de la Ligue du Gothard, 1940-1945. Entre résistance et rénovation*, Alphil, Neuchâtel, 2011, p. 12.

³ Sur les circonstances qui conduisirent à ces trois candidatures, voir les récits contrastés de Jean LINIGER, *En toute subjectivité. Cent ans de conquêtes démocratiques locales et régionales 1880-1980*, Messeiller, Neuchâtel, 1980, p. 94, et de Philippe MÜLLER, *Tout ce que ta main...*, L'Âge d'homme, Lausanne, 1991, p. 42 sv.

⁴ C. F. DUCOMMUN (1910-1977) fera par la suite une brillante carrière au service des syndicats et sera directeur général des PTT de 1961 à 1970.

⁵ Léo-Pierre DUPASQUIER (1910-1981) deviendra administrateur-délégué d'Ébauches SA et administrateur des Câbles de Cortaillod. Grade de colonel-brigadier.

Camille Brandt, conseiller d'État, complimente Elisa Morin-Berthoud, doyenne de Colombier, pour son 99^e anniversaire, le 27 septembre 1946. Musée national suisse, LM-179577.2



Et voilà qu'au soir du second tour de l'élection, le 30 novembre, ce sont les deux candidats du Ralliement, soit dans l'ordre Camille Brandt avec 12 662 suffrages et son colistier Léo DuPasquier avec 12 523 voix, qui accèdent au gouvernement, devançant très nettement les conseillers d'État Antoine Borel et Ernest Béguin, qui obtiennent respectivement 9385 et 8742 suffrages. La droite neuchâteloise ne s'en remettra jamais tout à fait !

Camille Brandt prendra la tête du Département de l'instruction publique et de l'intérieur, qu'il dirigera jusqu'au mois de mai 1953, après deux réélections en 1945 et 1949. On lui doit notamment l'introduction d'une neuvième année de scolarité obligatoire, l'unification des programmes des écoles

Aux côtés de ces deux respectables personnages, le Ralliement propose avec hardiesse :

« M. Camille Brandt, qui, pendant vingt ans, s'est fait connaître dans la grande commune des Montagnes comme un administrateur de talent et qui apportera au Château les mêmes qualités que lui reconnaissent ses adversaires. De plus, grâce à la collaboration de M. Brandt, une partie importante de l'opinion neuchâteloise se trouvera enfin représentée au gouvernement. Le RALLIEMENT NEUCHÂTELOIS se trouvera ainsi concrétisé »⁶.

Un socialiste fait trébucher la majorité de droite

Le premier tour de l'élection a lieu le 9 novembre. Dans le camp bourgeois, c'est la consternation puisque seuls trois candidats « nationaux » sont élus : deux sortants, Jean Humbert et Edgar Renaud, et un nouveau, Jean-Louis Barrelet. Pire encore, après le conseiller d'État sortant Antoine Borel, c'est Camille Brandt, le socialiste du Haut, qui se place en cinquième position, devant le sortant Ernest Béguin. Une telle situation ne s'était plus présentée depuis 1931, lorsque Paul Graber était parvenu à mettre en échec, au premier tour, les conseillers d'État Guinchard et Borel.

secondaires et la création de l'Université Populaire. « Un lutteur, oui, et aussi un fidèle, ne craignant jamais pour cela de s'imposer à contre-courant, que ce soit celui de l'adversité ou celui de l'impopularité », écrivait Michel-Henri Krebs dans le premier numéro du *Point*, le 25 août 1971, peu de temps après sa mort.

Pour mémoire, il fallut attendre jusqu'en 1965 pour que le Parti socialiste gagne un deuxième siège au Conseil d'État, conformément au principe d'une représentation équitable, sinon rigoureusement proportionnelle, des forces politiques à l'exécutif.



Raymond Spira

⁶ Camille BRANDT (1884-1971), commis postal, a fait une carrière politique entièrement vouée à la cause des travailleurs. Avant d'entrer au Conseil d'État, il fut conseiller général puis conseiller communal à La Chaux-de-Fonds (1924-1941) et député au Grand Conseil.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
- Je souhaite recevoir **le point.**

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

JAB
2000 Neuchâtel




le point.

PS



Agenda

20

janvier 2021
20 h 00

Commission
politique migratoire

21

janvier 2021
19 h 30

Préparation du groupe

23

janvier 2021
09 h 30

Congrès du PSN
en ligne

26-27

janvier 2021

Grand Conseil

2

février 2021
20 h 00

Commission
école et formation

11

février 2021
19 h 30

Préparation du groupe

13

février 2021

Assemblée des
délégué-e-s PSS

16

février 2021
20 h 15

Commission santé

- ▶ Votre agenda en ligne sur www.psn.ch